
Attribution d'autorisations d'exercer l'activité commerciale de Transporteur Routier de Personnes (TRP) et Véhicules de location avec chauffeurs (VLC)

Vu l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester pour la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif à l'octroi de 13 (treize) autorisations d'exercer l'activité commerciale de Transporteur Routier de Personnes (TRP) et Véhicules de location avec chauffeurs (VLC) sur le domaine public de l'aéroport international de Nouméa – La Tontouta, publié le 8 février 2024 sur le site du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans la rubrique marchés publics : <https://marchespublics.nc/>

La CCI-NC annonce l'attribution de sept (7) autorisations d'exercer l'activité commerciale objet sur le domaine public de l'aéroport international de Nouméa – la Tontouta à compter du 15 avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2025 aux sociétés suivantes :

Exercice de l'activité depuis le parking P3 situé en gare routière (voir annexe) :

S.P.T TRANSPORTS
SMITH VOYAGE
NOUMEA DISCOVERY

Exercice de l'activité depuis le parking public P1 (voir annexe) :

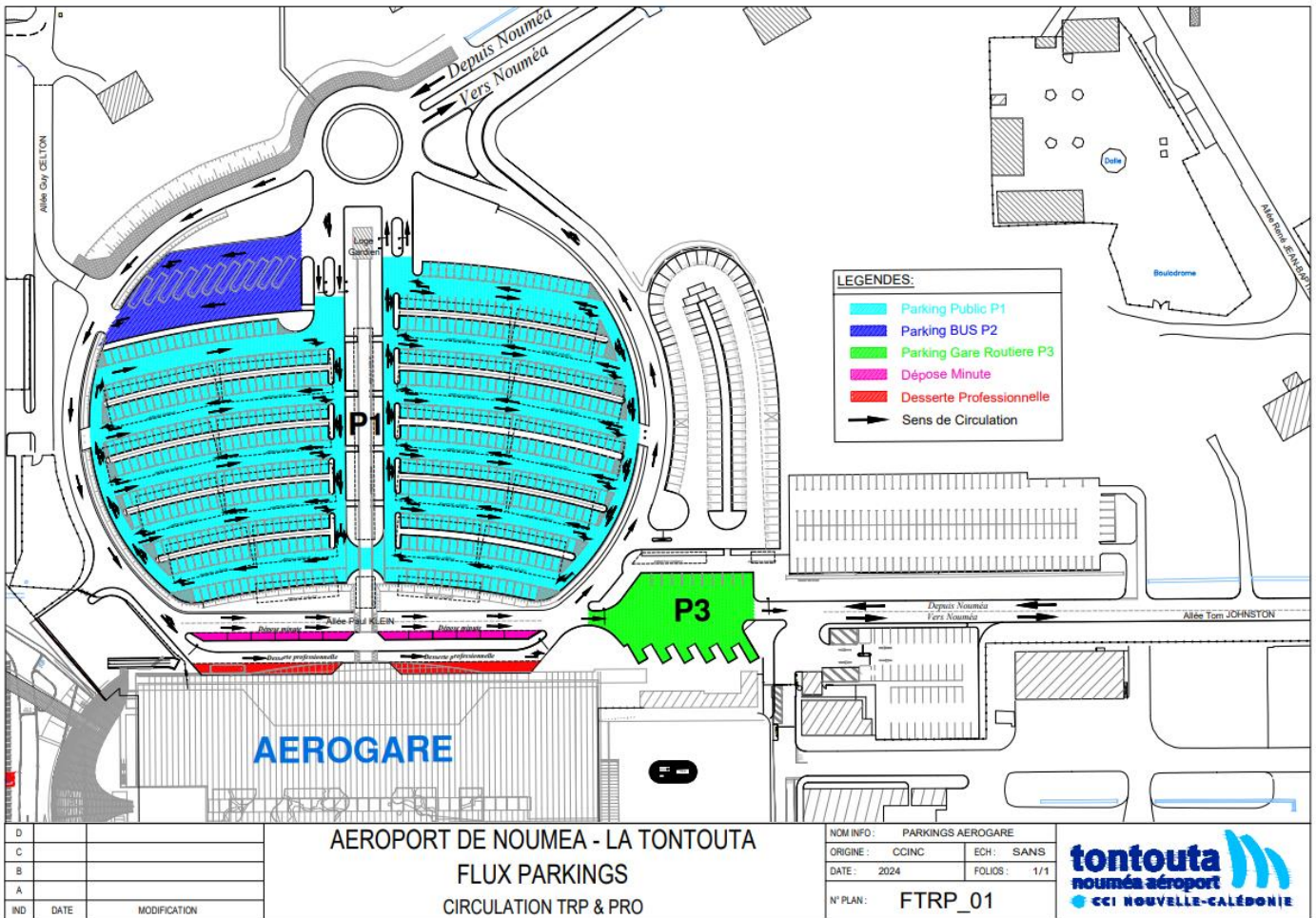
TRANSPORT SO.DEN.RY
RAPID TRANSPORT
NEA TRANSPORT
VIP DRIVE

Annexe : Plan des parkings

Parkings concernés :

Parking public P1

Parking gare routière P3



D		
C		
B		
A		
IND	DATE	MODIFICATION

AEROPORT DE NOUMEA - LA TONTOUTA
FLUX PARKINGS
CIRCULATION TRP & PRO

NOM INFO: PARKINGS AEROGARE	
ORIGINE: CCINC	ECH: SANS
DATE: 2024	FOLIOS: 1/1
N° PLAN: FTRP_01	